

Image not found or type unknown



Prestation annulée par l'organisateur

Par **gabgrm**, le **28/02/2017** à **23:44**

Bonjour, je suis une sasu et j'ai signé une convention pour prestation de service les mercredis après midi de 14h30 à 16h30 uniquement. L'organisateur m'envoie un mail hier m'indiquant que l'atelier du 8 mars 2017 est annulé de sa propre initiative car il organise un événement. Il me demande une date de remplacement. Dans la mesure où c'est lui qui annule, peut-il m'obliger à faire ces 2 heures ou doit-il me les payer ?

Merci à vous.

Gabriel